



Angers, mardi 9 février 2021

La Ville récompensée pour son projet «Angers, cœur de Maine»

La Ville d'Angers a reçu ce mardi 9 février la mention spéciale du jury du prix IMBP (Infrastructures pour la mobilité, la biodiversité et le paysage) pour son projet urbain Angers, cœur de Maine qui vise à reconnecter la ville avec sa rivière, la Maine.

Depuis 2014, le projet urbain Angers Cœur de Maine œuvre pour la reconquête des rives et le renforcement du cœur économique de l'agglomération angevine.

L'intervention sur le bas de centre-ville s'est traduite par une couverture partielle de la voie des berges, l'esplanade Cœur de Maine, ainsi que par l'aménagement de continuités piétonnières et cyclables au pied du château.

La promenade Jean-Turc a été complètement repensée pour offrir plus de nature en ville, plus d'espaces dédiés aux loisirs et à la détente, et pour mettre en valeur les trésors patrimoniaux d'Angers.

L'esplanade Cœur-de-Maine dessine un espace vert gagné sur la voie des berges. Ce vaste espace ouvert a été conçu pour être un lieu de promenade et de détente. Il est également destiné à accueillir différents événements culturels, sportifs ou ludiques.

Le développement du quartier universitaire et tertiaire Quai Saint-Serge constitue un véritable poumon vert en cœur de ville et pour le quartier. Le parc, adossé à la patinoire ICEPARC, est à la fois un bassin de rétention en cas de crues de la Maine, un espace événementiel, un lieu de sport et de détente. Occupé initialement par d'anciens sites industriels, le parc rend possible l'existence d'un vaste espace de biodiversité et de fraîcheur en ville et en bord de rivière.

Les critères d'évaluation du jury

Le jury est composé de personnalités reconnues pour leur compétence dans le domaine de l'aménagement, de l'écologie, de l'environnement, de la biodiversité ou du paysage.

Les dossiers sont appréciés en fonction notamment des critères suivants :

- intégration de la fonctionnalité écologique et prise en compte de l'histoire et de la géographie du territoire dès la conception de l'opération ;
- connaissance des territoires concernés au regard de la biodiversité et du paysage (faune, flore...) et qualité des études préalables (pertinence du projet au regard du contexte local) ;
- sensibilisation du personnel impliqué (privé et public), des usagers, et qualité de la communication ;

- conception et suivi de l'opération en termes de biodiversité ou retour d'expérience du projet lui-même en termes d'écologie et d'acceptabilité sociétale et d'appréciation paysagère ;
- concertation auprès des associations, des riverains, des usagers, des élus... ;
- exemplarité dans la prise en compte des obligations réglementaires en matière de mesures d'évitement, de réduction ou de compensation des impacts environnementaux.

Organisé depuis 2010 par l'Institut des Routes, des Rues et des Infrastructures pour la Mobilité (IDRRIM), avec l'ensemble des signataires de la Convention d'engagement volontaire, le Prix "Infrastructures pour la Mobilité, Biodiversité & Paysage" (IMBP) a pour objectif d'identifier et de valoriser les meilleurs projets de préservation, de restauration et de valorisation des écosystèmes, de la biodiversité et du paysage, y compris les plus petits et les plus ingénieux.